



DÉCLARATION LIMINAIRE CAPL C RECOURS 2019

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour cette convocation de la CAPL des recours des agents C ;
Le circuit actuel de traitement des recours des inspecteurs, contrôleurs et agents relevant des CAPL est le suivant :

- ▶ Les agents qui souhaitent contester les éléments de leur compte rendu d'entretien professionnel relatifs aux appréciations littérales et au tableau synoptique déposent une requête auprès de la CAPL de leur direction, précédée d'un recours hiérarchique obligatoire.
- ▶ Après avis de la CAPL (réunie traditionnellement courant juin), le directeur local décide de la suite accordée à la demande de révision et en informe l'agent dans les 10 jours suivant la tenue de la CAPL.

L'agent insatisfait de cette décision peut donc saisir, en second niveau de recours, la CAPN, qui se réunit en principe au cours du dernier trimestre de l'année.

La Direction Générale va supprimer ces CAPN de recours de second niveau en matière d'entretien professionnel.

Pour la CGT Finances Publiques, nous maintenons que seul l'examen en CAP National permet de sortir du contexte local.

C'est la seule garantie de l'examen des dossiers de manière impartiale et équitable.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une entreprise de démolition de la DGFIP et les instances paritaires ne sont bien sûr pas épargnées.

Ce gouvernement est en train de démolir tout ce qui avait été mis en place grâce au Conseil National de la Résistance, de détruire notre modèle social français, de démanteler tous nos services publics, écoles, hôpitaux...

Concernant la « Géographie revisitée » dans le 93 !

Nous avons donc reçu les cartes prospectives des implantations des services des Finances Publiques pour 2022.

Mesdames et Messieurs les journalistes ont reçu un communiqué de Bercy expliquant qu'il y aurait "plus de points de contacts en 2022 qu'aujourd'hui".

Ces éléments sont mensongers et visent à masquer l'ampleur de la restructuration qui visera les Finances Publiques d'ici 2022.

Dans la Seine Saint Denis, il nous est annoncé : fermeture de **la Recette des Finances**, la fermeture/fusion de 5 trésoreries, de 5 Services des Impôts des Entreprises + PCE et d'un Services des Impôts des Particuliers d'ici 2022.

Ces services, et en particulier les trésoreries, assuraient un maillage territorial assez fin qui permettaient un accueil de proximité, tout au long de la semaine et tout au long de l'année. Ce maillage territorial de qualité est mis à mal depuis plusieurs années. Au total, 16 % des effectifs seront concernés par des déplacements. Le nombre de suppressions d'emplois qui en découle n'a pas été communiqué en sachant que d'ici 2022, la DGFIP doit supprimer entre 20 et 30 000 emplois au niveau national !

Des centaines d'agents vont se voir imposer une mobilité forcée synonyme d'allongement du temps de trajet et d'entassement sur les sites restants.

Cette contraction annonce des centaines de suppressions d'emplois sur lesquelles la direction refuse toute communication.

Les dispositions en cours d'adoption de la loi Dussopt dans l'urgence vont trouver à s'appliquer : détachements d'office, départs volontaires, ruptures conventionnelles.

La carte 2022 réussit le tour de force de montrer plus de présence DGFIP sur le territoire en 2022 qu'en 2019 ! Le tour de passe-passe est simple, là où la trésorerie remplissait un ensemble de missions, avec notamment celle essentielle d'un guichet de proximité ouvert à la population toute la semaine, la direction implantera des « accueils de proximité ». Il s'agira d'un point de contacts au sein d'une mairie ou d'une Maison France Service (ou MSAP). Des collègues seront amenés à y travailler sous forme de permanences. Ces points de contacts s'éteindront rapidement de leur belle mort faute de visiteurs et surtout faute de réponses adaptées... À ce stade, les périodicités de ces « accueils de proximité » ne sont même pas arrêtés.

Cette réforme est totalement rejetée par la CGT Finances Publiques, il a été décidé lors du Congrès de la CGT Finances Publiques de ne pas assister aux réunions de travail sur cette réforme, aussi bien au niveau local que national.

Nous nous sommes donc posé la question : Faut-il ou non aller à la réunion informelle que nous proposait le directeur ?

Nous avons décidé d'y aller mais seulement pour écouter et prendre connaissance des détails de cette réforme.

La CGT Finances Publiques 93 exige :

- ▶ L'abandon du plan « déconcentration de proximité » ;
- ▶ L'arrêt des suppressions des emplois, pour des embauches statutaires à la hauteur de l'ensemble de nos missions ;
- ▶ Le refus des externalisations et du démembrement de la DGFIP ;
- ▶ La défense et amélioration de nos statuts, de nos droits et garanties et abandon du projet « transformation de la Fonction Publique » ;
- ▶ L'augmentation de nos rémunérations et abandon du RIFSEEP.

Pour finir, la CGT 93 des finances publiques a été informée par la Direction départementale de l'abandon du projet d'agence comptable pour la commune de Bobigny.

Nous nous félicitons de cette décision, pour laquelle la CGT 93 s'est fortement mobilisée.